



MAIRIE DE LAFRANÇAISE

(Tarn-et-Garonne)

Tél. 05 63 26 48 48

mairie@lafrancaise.fr
www.lafrancaise.fr

DECISION

2022-22

Objet : Location appartement

Monsieur le Maire de Lafrançaise

Vu les articles L2122-22 et L 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n° 4 du 9 juin 2020 donnant délégation au Maire pour traiter certaines affaires ;

CONSIDERANT

Que la commune de Lafrançaise a décidé de louer à Monsieur MOHAMED BOINALI Taihani un appartement situé 3 rue neuve à Lafrançaise,

Qu'un bail a également été établi afin de bien définir les droits et obligations du locataire au regard de la mise à disposition du bien,

Qu'il convient de signer ce bail,

DECIDE

De signer le bail entre la Ville de Lafrançaise et Monsieur MOHAMED BOINALI Taihani pour la location d'un appartement, situé 3 rue neuve à Lafrançaise.

Le Bail prend effet le 1^{er} janvier 2023 et se terminera le 31 décembre 2023.

Il est consenti moyennant le versement par l'intéressé d'un loyer de :

- 450 € mensuel dont 100 euros pour les charges.

Fait à Lafrançaise

Le 15 décembre 2022.


Le Maire
T. DELBREIL

Lafrançaise